



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire

Question écrite n° 4361

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le Premier ministre sur le respect des engagements électoraux contractés avec les Français. L'exécutif s'était engagé à renégocier le traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), signé par les dirigeants M. Sarkozy et Mme Merkel. Or, étrangement, le Gouvernement demande au Parlement la ratification de ce texte sans aucune modification. Ce texte durcit encore les traités de Maastricht et de Lisbonne et prône à la fois l'austérité à perpétuité et le contrôle des budgets nationaux par la Commission technocratique de Bruxelles. Il ne propose strictement rien pour libérer le financement des États de la pression des marchés financiers. Alors que la confiance des Français a été accordée sur la base d'une promesse de renégociation dudit traité, il lui demande s'il compte proposer l'organisation d'un référendum pour redonner la parole au peuple sur ce texte européen fondamental pour notre démocratie.

Texte de la réponse

Le Président de la République s'est engagé durant la campagne à présenter le traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) par voie parlementaire dès lors que les conditions seraient réunies pour engager le processus de ratification. Les Français ont approuvé ce choix lors de l'élection présidentielle et des élections législatives. Par ailleurs, le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 9 août, a constaté la compatibilité du TSCG avec la Constitution, se fondant notamment sur l'absence de transfert de souveraineté. Dans ces conditions, le Président de la République a maintenu son appréciation selon laquelle l'autorisation de ratifier le TSCG pouvait être donnée par le parlement. Celui-ci sera en outre appelé à se prononcer sur l'ensemble des mesures décidées lors du Conseil européen des 28-29 juin. L'adoption du pacte pour la croissance et l'emploi doté de 120 milliards d'euros, l'engagement de mettre en place d'ici la fin de l'année la taxe sur les transactions financières en coopération renforcée, la mise en place d'une supervision bancaire intégrée au niveau européen, les mesures arrêtées au plan de la stabilité financière ont permis de compléter le TSCG en le rééquilibrant. Ces mesures portent précisément sur les sujets mis en avant par le Président de la République durant la campagne présidentielle. Elles constituent la première étape d'une réorientation de la construction européenne en faveur de la croissance, de l'emploi et d'une meilleure régulation de la finance. Le gouvernement entend poursuivre dans cette voie et oeuvrera à conforter cette réorientation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4361

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4922

Réponse publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5529